

DOSSIER DE RETOUR EN FORMATION INITIALE

 pour l'année scolaire 20 . . – 20 . .

IDENTITÉ

NOM ET PRÉNOM _____

SEXE : G ☐ F ☐ DATE ET LIEU DE NAISSANCE _____

ADRESSE DU CANDIDAT _____

COURRIEL _____ @ _____

TÉL. _____ TÉL. PORTABLE _____

VOTRE SCOLARITÉ ANTÉRIEURE

(joindre OBLIGATOIREMENT la photocopie des bulletins trimestriels de vos **deux dernières années**)

ANNÉE SCOLAIRE	NOM ÉTABLISSEMENT	CLASSE FRÉQUENTÉE	LV ÉTUDIÉES	DIPLÔME(S) OBTENU(S)	OBSERVATIONS
1					
2					
3					
4					

VOTRE SITUATION ACTUELLE

☐ DEMANDEUR D'EMPLOI ☐ SALARIÉ ☐ STAGIAIRE

☐ AUTRE – PRÉCISEZ : _____

VOS SOUHAITS

QUELLES ÉTUDES DÉSIREZ-VOUS REPRENDRE ?

INSCRIVEZ CI-DESSOUS, PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE, LES NOMS ET ADRESSES DES ÉTABLISSEMENTS OÙ VOUS SOUHAITERIEZ ÊTRE AFFECTÉ (E) :

	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE ET VILLE	SPÉCIALITÉ
1			
2			
3			
4			

À..... LE.....

SIGNATURE :

REPORT DE L'AVIS DU CHEF DE L'ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ FIGURANT PAGE 3 :

CADRE RÉSERVÉ À LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU DÉPARTEMENT CONCERNÉ OU AU RECTORAT (DRAIO)

SUITE DONNÉE :

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

• STAGES

AVEZ-VOUS EFFECTUÉ DES STAGES ? ☐ OUI ☐ NON

- STAGES EN ENTREPRISE EN COURS DE SCOLARITÉ (SECTEUR PROFESSIONNEL, DURÉE, TÂCHES EFFECTUÉES)

- STAGES DE FORMATION COMPRENANT DES PÉRIODES EN ENTREPRISE (INTITULÉ DU STAGE, DURÉE, TÂCHES EFFECTUÉES)

- AUTRES STAGES

• EMPLOIS

SECTEURS D'ACTIVITÉS	FONCTIONS EXERCÉES	DURÉE

MOTIVATION

PRÉCISEZ LES RAISONS POUR LESQUELLES VOUS SOUHAITEZ REPRENDRE VOS ÉTUDES :

DATE ET SIGNATURE DU CANDIDAT :

AVIS DU PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE - EDO

AVIS CIRCONSTANCIÉ DU PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE - EDO :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Cachet du CIO

NOM DU PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE - EDO :

.....

DATE ET SIGNATURE :

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

— POUR LA CIRCULATION DES DOSSIERS, SE RÉFÉRER AUX INSTRUCTIONS —

DÉCISION DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT :

☐ FAVORABLE

☐ REFUSÉ

MOTIFS DU REFUS

.....

.....

MERCI DE RETOURNER LE DOSSIER AU CIO DE

AVANT LE

Cachet de l'établissement

DATE ET SIGNATURE :

INSTRUCTIONS

Le retour en formation initiale est ouvert, sans limite d'âge, **après une interruption d'études d'au moins un an**, à toute personne volontaire, motivée et ayant le niveau requis pour faire acte de candidature.

DISPOSITIONS NÉCESSAIRES

Être couvert par une assurance adaptée pour le risque **“maladie”** et le risque **“responsabilité civile”**.

AIDES FINANCIÈRES

Les jeunes de 16 à 25 ans peuvent bénéficier d'une bourse d'enseignement, s'ils remplissent les conditions de ressources prévues par la réglementation en vigueur.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE “RETOUR EN FORMATION INITIALE”

- ☐ Le candidat complète les pages 1 et 2 du dossier et joint :
 - les photocopies des bulletins trimestriels des deux dernières années de scolarité et/ou les justificatifs de ses acquis scolaires et professionnels (attestations de stages, certificats d'employeurs...) ;
 - le relevé de notes du diplôme obtenu.
- ☐ Le candidat doit rencontrer un Psy-En (EDO), qui émet un avis circonstancié sur la demande de reprise d'études (*page 3*).
- ☐ Le chef de l'établissement demandé porte son avis sur la candidature (*page 3*).
- ☐ Le chef d'établissement transmet le dossier au CIO avant la date indiquée (*page 3*).
- ☐ Le CIO adresse le dossier complet à la DRAIO site Dijon ou à la DSDEN selon le niveau concerné.

ATTENTION

- ☐ Si le retour en formation initiale concerne le début d'un cycle d'études, et relève d'une procédure particulière d'affectation, le candidat doit compléter sa demande par **le dossier pré-AFFELNET post-2^{de}**.

Le dossier complet doit être photocopié en autant d'exemplaires que de vœux exprimés

TRANSMISSION DES DOSSIERS DE RETOUR EN FORMATION INITIALE

Deux cas peuvent se présenter :

1 - LE RETOUR EN FORMATION INITIALE CONCERNE LE DÉBUT D'UN CYCLE

Dans ce cas, le dossier de retour en formation initiale (RFI) est obligatoirement complété par le dossier de candidature à la commission pré-Affelnet post-2^{de}. Les dossiers de candidatures sont examinés en commission pré-Affelnet :

- le 31 mai 2023 pour les vœux vers la 2^{de} GT, la 2^{de} professionnelle ou la 1^{re} année de CAP (DSDEN du département concerné) ;
- le 1^{er} juin 2023 pour les vœux vers la 1^{re} professionnelle ou 1^{re} technologique (DRAIO site Dijon).

Niveaux concernés	Documents supports	Transmission du dossier
Première année de CAP Seconde professionnelle Seconde générale et technologique Seconde spécifique	♦ Dossier de RFI ♦ « dossier de candidature à la commission pré-AFFELNET post-2 ^{de} »	Le CIO récupère le dossier après que le chef d'établissement y ait porté son avis et transmet le dossier complet à la DSDEN avant la commission pré-AFFELNET, sauf lorsque le chef d'établissement a décidé de refuser le candidat. * Dans les cas où le candidat formule des vœux dans des départements différents : envoi du dossier faisant apparaître l'ensemble des vœux à chaque DSDEN concernée. La saisie des vœux revient à la DSDEN du premier vœu.
Première professionnelle Première année de BMA Première technologique		Le CIO récupère le dossier après que le chef d'établissement y ait porté son avis et transmet le dossier complet à la DRAIO site Dijon avant la commission pré-AFFELNET sauf lorsque le chef d'établissement a décidé de refuser le candidat.

2 - LE RETOUR EN FORMATION INITIALE RELÈVE D'UNE ADMISSION EN COURS DE CYCLE (EX. ADMISSION EN TERMINALE CAP)

Seul le dossier de retour en formation initiale est nécessaire : le chef d'établissement retourne le dossier avec son avis au CIO ayant pratiqué l'entretien, qui le transmettra à direction des services de l'éducation nationale (DSDEN) du département concerné pour notification des décisions aux candidats.

En cas de vœux multiples, le dossier "retour en formation initiale" et les pièces jointes seront photocopiés en autant d'exemplaires que de vœux exprimés.